



Scission d'une copropriété

Par **vicente**, le **09/03/2010** à **18:49**

Bonjour,
nous sommes une copropriété comprenant 2 bâtiments bien distincts. Nous souhaiterions que notre bâtiment, qui comprend seulement 4 copropriétaires, ne soit plus géré avec l'autre bâtiment au niveau du syndic. Merci de m'aider car il s'agit de ma première acquisition immobilière et je ne connais pas les démarches à effectuer. Quels frais cela va-t-il entraîner pour les 4 propriétaires?